



Conseil Général

OUSSON SUR LOIRE



Les Risques Majeurs

(Ce document doit être conservé)



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM

- Connaissance des risques
- Mesures de prévention
- Consignes de sécurité

Elaboré avec les conseils techniques du Département du Loiret et la participation financière de la Région Centre

Risques majeurs : s'informer et s'organiser préventivement

Qu'est-ce qu'un « risque majeur » ? C'est un danger d'ordre naturel ou technologique, qui peut menacer les personnes, les biens, les équipements, l'environnement, qui apparaît soudain et échappe au contrôle de l'homme. Par exemple : tempête, inondation, intempéries, séisme, accident nucléaire... La probabilité de ce type d'accident est faible, mais sa gravité potentielle est élevée.

La loi du 13 août 2004 impose aux communes la diffusion d'une information préventive aux citoyens sur les risques concernant leur commune. C'est l'objet de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il permet de connaître : les risques existants sur la commune, les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour réduire les risques et, si nécessaire, gérer la crise, ainsi que les mesures que chaque habitant doit prendre pour limiter les risques et les actions individuelles à mener en cas de crise.

La commune d'Ousson, par sa localisation à proximité de la Loire, du C.N.P.E. de Belleville et par le passage des voies de circulation importantes (route, autoroute, voie ferrée) est potentiellement exposée à des événements initiateurs d'un accident majeur. A cela s'ajoutent les autres risques naturels.



L'alerte

On peut consulter en mairie préventivement.

- le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM).
- le D.I.C.R.I.M. (ce document)
- le P.P.R.I. (le Plan de Prévention des Risques d'Inondation).
- le P.C.S. (le Plan Communal de Sauvegarde).

L'ALERTE

La commune d'Ousson ne dispose pas d'une sirène intégrée au Réseau National d'Alerte comme en disposent les communes voisines. L'alerte sera donnée par le passage d'une voiture munie d'un haut parleur diffusant un message d'alerte. Noter bien qu'il est possible que la sirène de Châtillon soit entendue à Ousson (mais faiblement et par vent d'Ouest surtout).

Savoir s'informer préventivement, avoir les bons réflexes et ne pas se mettre en danger : tels sont les objectifs que cette brochure tente de remplir.

SOMMAIRE

- Le risque inondation	p 3
- Le risque TMD	p 7
- Le risque d'effondrement	p 8
- Le risque nucléaire	p 9
- Le risque tempête	p 11
- Le risque intempérie hivernale	p 12
- Le risque canicule	p 12
- L'information sur les risques climatiques	p 13
- Modalités d'alerte	p 14
- Les contacts	p 15

Le risque inondation

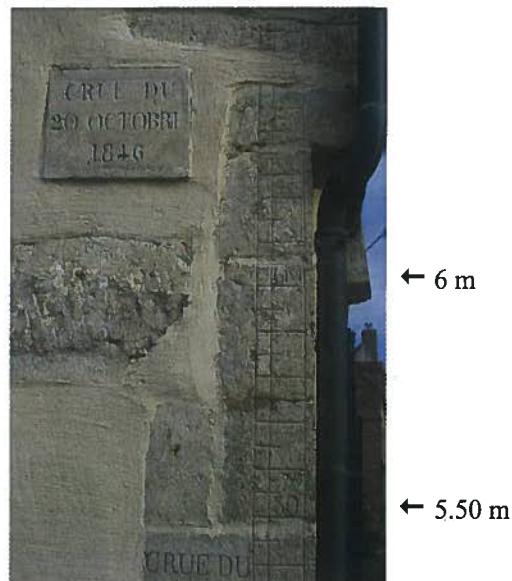
La commune d'Ousson-sur-Loire est l'une des 62 communes susceptibles d'être inondée par une crue de Loire dans le département du Loiret.

Une inondation d'une forte intensité, comme celles du 19^{ème} siècle reste toujours probable et conduira à d'importants dégâts et perturbations sous estimés.

Il convient donc d'en prendre conscience pour mieux s'en protéger.

Le bourg d'Ousson-sur-Loire n'est pas protégé par une levée car le coteau de la Loire limite l'extension de l'inondation. La partie basse du bourg est inondable ; de ce fait 120 personnes vivent en zone potentiellement inondable. Un recensement de ces personnes est tenu à jour par la mairie.

Repères des crues centennales sur une maison d'Ousson.



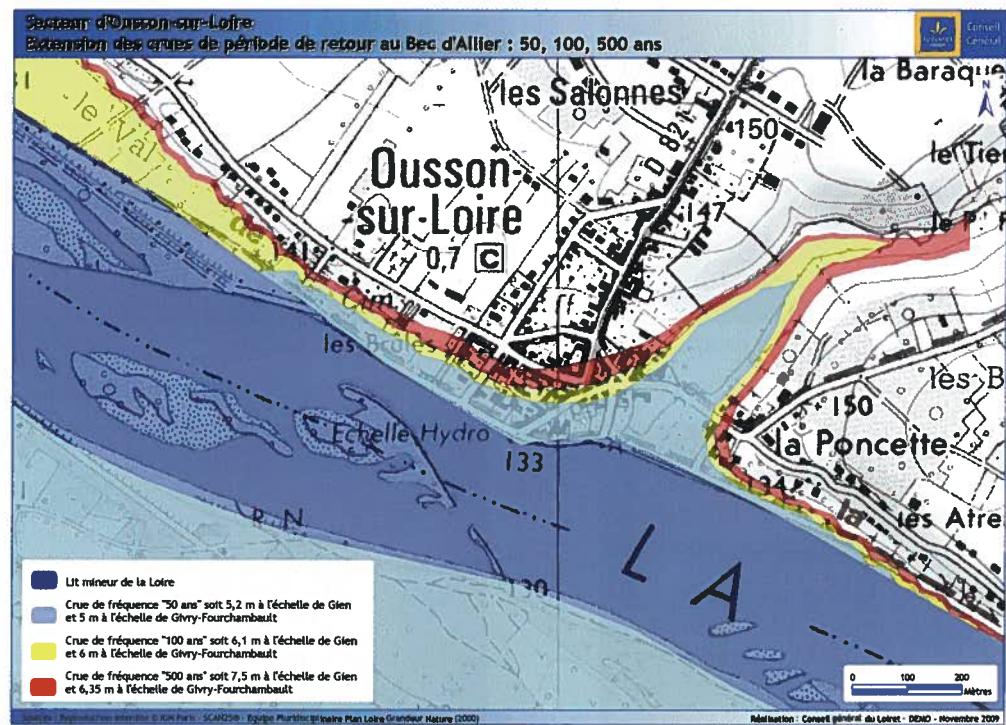
Les cotes d'alerte.

- Pour Ousson l'échelle de référence est l'échelle de Givry Fourchambault (Nièvre) la cote d'alerte est à 2,70m à cette échelle (notez aussi qu'à l'échelle du pont de Gien la cote d'alerte est à 3,40m).

- En décembre 2003, pour une cote de 4,90 m à Givry Fourchambault, la Loire a atteint la cote de 4,90 m à l'échelle d'Ousson environ 24 heures plus tard, puis la cote de 5,05 m à l'échelle du pont de Gien.

Comptez aussi avec de possibles interruptions de circulation sur les quais de la Loire, et entre les deux rives de la Loire (ponts infranchissables).

Zones inondables



L'inondation de Décembre 2003



Pancarte Quai Albert BOIN



Rue de la Loire



Rue de l'Abreuvoir



Pont rue des Prés



Quais de la Loire



Square Solange Pillard

La crue de 2003 est cinquantennale

(C'est-à-dire susceptible de se renouveler, à l'échelle historique, une fois par période de cinquante ans en moyenne.)

Les consignes de sécurité face à l'inondation :

Avant :

- Mettre hors d'eau (si possible) vos papiers administratifs, vos biens précieux et les mettre en sécurité.
- Prévoir vos moyens d'évacuation et d'hébergement ou renseignez vous des lieux d'hébergement prévus à cet effet par la commune.
- Consulter le PPRI à la mairie pour connaître la hauteur d'eau dans votre habitation.
- Disposer d'un éclairage de secours et de radio à piles.
- Bien évaluer la valeur de vos biens et de son mobilier (photos, factures).



France Bleu Orléan
100.9 Mhz



Ne pas téléphoner

Au moment de l'alerte :

- s'informer pour connaître l'évolution de la situation.
- Disposer d'une réserve de produits alimentaires et d'eau en bouteilles.
- Surelever vos meubles ou les monter à l'étage si votre habitation en est dotée.
- Limiter vos appels téléphoniques : libérer les lignes pour les secours.
- Se tenir prêt à évacuer son habitation sur demande expresse des autorités.
- Couper les réseaux (eau, gaz, électricité) et fermer fenêtres et volets
- Ne pas s'engager sur une route inondée.



Monter les biens à l'étage



Coupez les réseaux

Après la crue :

- Attendre l'ordre des autorités pour réintégrer sa maison.
- Sécher et désinfecter vos pièces inondées.
- Assurer le chauffage de vos pièces.
- Effectuer un état des dommages causés par l'inondation (information à fournir à la mairie et à votre assureur).



Se tenir prêt à évacuer

A noter :

Comment réduire les dommages à son habitation www.inondation.loire.fr rubrique : plan familial de mise en sécurité.

Le risque TMD

Transport de matières dangereuses

Il est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie ferroviaire, routière ou par canalisation de matières dangereuses (explosion ou incendie à la suite d'un choc-dispersion dans l'air d'un nuage toxique).

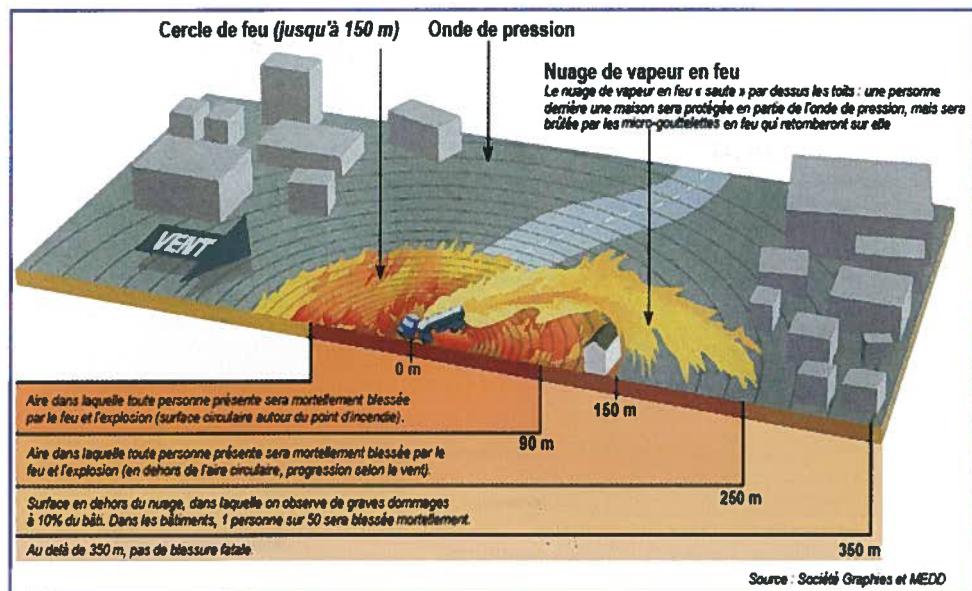
Ces produits dangereux sont signalés par un étiquetage sur les véhicules afin de permettre une identification rapide, en cas d'accident.

A Ousson-sur-Loire sont concernées

⇒ La voie ferrée, la RN7, l'A77. Cependant aucun endroit n'est complètement exempt de ce risque (camions de livraisons empruntant des voies secondaires).

⇒ Les canalisations de gaz

Explosion d'un camion citerne



ALERTE

L'alerte est donnée par le passage d'une voiture municipale munie d'un haut-parleur diffusant un message d'alerte.

CONSIGNES

- ⇒ Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilations et aérations.
- ⇒ Arrêtez chauffage et ventilation (VMC).
- ⇒ Ne téléphonez pas.
- ⇒ Ne fumez pas (risques d'explosion, d'empoisonnement).
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école (les enseignants connaissent les consignes de sécurité).
- ⇒ Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
- ⇒ Evacuez les lieux à la demande des autorités.

Le risque effondrement

- les cavités et carrières :

Le BRGM en recense une sur la commune (l'ancienne marnière au climat de Ponteau). Il n'est pas exclu que dans le lit de la rivière Ousson des cavités puissent un jour se révéler puisque l'eau s'engouffre en certains endroits en amont.

- retrait et gonflement des argiles :

Le territoire communal est classé en zone d'aléa faible ou moyen selon les zones. Pour connaître la situation de sa maison, consulter le site www.argiles.fr.

Le risque nucléaire

Les centrales nucléaires de production d'électricité peuvent en cas d'événement accidentel grave présenter des risques d'irradiation et de contamination pour le personnel, les populations voisines, les biens et l'environnement.

Les risques sont de deux sortes :

- * le risque d'irradiation par une source radioactive ;
- * le risque de contamination par des poussières radioactives dans l'air respiré ou via le sol. La contamination de l'air ou de l'environnement peut engendrer une contamination de l'organisme (irradiation interne).

L'ALERTE

La commune d'Ousson n'a pas été retenue comme faisant partie du Plan Particulier d'Intervention comme le sont Bonny et Châtillon sur Loire.

L'alerte sera donnée par un véhicule municipal muni d'un haut-parleur diffusant le message d'alerte.



Consignes de sécurité en cas d'alerte nucléaire

SE PROTEGER

L'important est de se protéger dès les premières minutes de l'alerte.

- ⇒ **Si vous êtes en voiture :** Ne tentez pas de fuir, vous seriez plus exposé au danger et vous pourriez gêner les secours. Mettez-vous rapidement à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- ⇒ **Si vous êtes dehors :** Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche. Si vous craignez d'avoir été contaminé, débarrassez-vous, si possible à l'extérieur, de vos vêtements, lavez-vous et changez-vous.
- ⇒ **Si vous êtes à l'intérieur :** Chez vous, au travail, dans un lieu public, restez-y.
- ⇒ **Ne sortez pas** pour aller chercher vos enfants à l'école. Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.
- ⇒ **Ne téléphonez pas**, laisser les réseaux libres pour les secours.
- ⇒ **Confinez-vous** : bouchez toutes arrivées d'air - Arrêtez la ventilation et la climatisation. Ne fumez pas - Si possible cantonnez-vous dans une seule pièce.
- ⇒ **Ecoutez la radio.**
- ⇒ **Munissez-vous de bouteilles d'eau minérale.**

EVACUER

* Ne quittez pas votre abri sans y avoir été invité par les autorités.

* Si l'ordre d'évacuation est donné :

- Prenez un poste de radio.
- Emportez de quoi vous changer complètement.
- Munissez-vous de vos papiers, de vos médicaments, et d'un peu d'argent.
- Fermez portes, fenêtres et volets.
- N'abandonnez pas vos animaux familiers ; signalez le cas échéant les grands animaux à évacuer (chevaux, bétail...)

Le risque tempête

L'ensemble du département du Loiret est exposé à ce risque.

Une carte de vigilance est établie par Météo France. En cas d'alerte, le Préfet prévient le Maire.

Le premier réflexe est de veiller à l'entretien de son patrimoine (bâtiments, arbres, matériel).

A L'ANNONCE DU RISQUE ET PENDANT

- ⇒ Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.
- ⇒ Rentrer bêtes et matériels.
- ⇒ Rester dans un abri en dur et fermer les volets si possible.
- ⇒ Pour les responsables de chantiers, mettre les grues en girouette, rassembler le personnel à l'abri.
- ⇒ Toute manifestation de plein air, publique ou privée est interdite ou suspendue.
- ⇒ Anticiper les risques liés à d'éventuelles coupures de courant.
- ⇒ Eviter de prendre la route.
- ⇒ Ne pas rester sous les lignes électriques, ne pas toucher les lignes tombées à terre.
- ⇒ Ecouter la radio.
- ⇒ Anticiper les risques liés à d'éventuelles coupures de courant.
- ⇒ En cas de déplacement se renseigner sur l'état des routes au 08.26.02.20.22 ou au 0800.100.200 ou sur internet www.bison-fute.equipement.gouv.fr

APRES LA TEMPÊTE

- ⇒ Se tenir informé.
- ⇒ Couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- ⇒ Vérifier la toiture et évaluer les dangers et dommages.
- ⇒ Préparer les dossiers d'assurance.

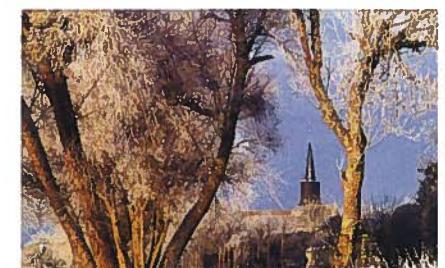


Le risque intempérie hivernale : grands froids-chutes de neige

Les services techniques communaux interviennent pour assurer le salage et le déneigement des voies communales ; les plus fréquentées en priorité puis élargissement progressif vers les voies de moindre circulation.

CONSIGNES

- ⇒ Consulter la carte vigilance de Météo France.
- ⇒ Appeler les serveurs locaux et écouter les radios locales (voir page 13 ou 15).
- ⇒ A titre de prévention, protéger les installations du gel (compteurs d'eau, canalisations extérieures).
- ⇒ Eviter de prendre la route sinon prévoir couvertures et ravitaillement.
- ⇒ Ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé sans équipements spéciaux.
- ⇒ Eteindre le moteur si le véhicule est bloqué pour éviter les intoxications à l'oxyde de carbone et attendre les secours.
- ⇒ Ne pas rester sous les lignes électriques, ne pas toucher les lignes tombées à terre.
- ⇒ Si possible attendre le dégagement des voies pour prendre la route.
- ⇒ Dégager l'accès à votre habitation ou à votre commerce (obligatoire).



Le risque canicule

Un registre des personnes vulnérables (âgées, isolées, handicapées..) est tenu à jour en mairie (s'inscrire).

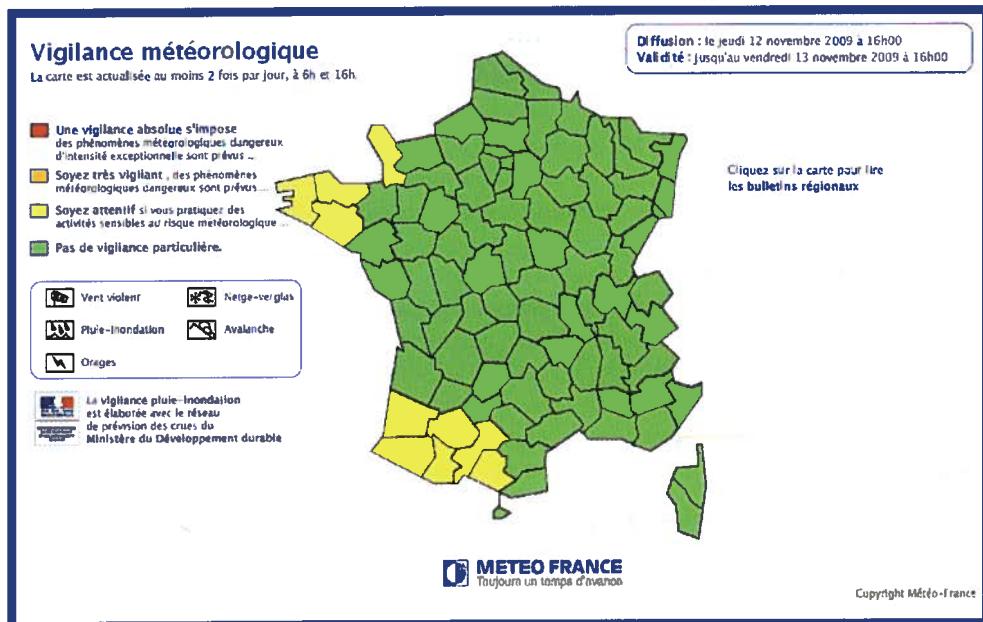
La mairie met en place les moyens d'action en cas de crise en accord avec la Préfecture.

CONSIGNES

- ⇒ Se protéger de la chaleur et rechercher les endroits frais.
- ⇒ Se rafraîchir, prendre une douche (fraîche) éventuellement et boire de l'eau fréquemment même sans soif.
- ⇒ Appeler les secours en cas de besoin.

L'information sur les risques climatiques

La carte de vigilance de Météo France



Cette carte est consultable sur le site : meteofrance.fr
(cliquer sur votre département pour plus d'information)

Les serveurs vocaux :

08.92.68.02.45

répondeur de Météo France Loiret

08.26.02.20.22.

Centre d'information routière.

0800.100.200

“(appel gratuit depuis un poste fixe). ”

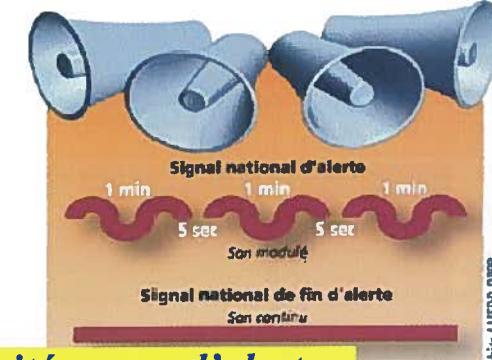
Modalités d'alerte et consignes : Rappel.

Par le passage dans les rues de la commune d'un véhicule municipal muni d'un haut parleur diffusant le message d'alerte.

Toutefois il est possible, dans certaines conditions de vent, d'entendre la sirène du Réseau National d'Alerte de Châtillon. C'est pourquoi nous en donnons ici les modalités

L'alerte est donnée par la sirène :
3 sons modulés de 1 minute.

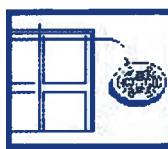
La fin d'alerte est donnée par la sirène
1 son continu de 30 secondes.



Consignes de sécurité en cas d'alerte :



Se mettre à l'abri.
Il y a danger pour les personnes à l'extérieur



Se confiner
Ne pas fumer
Eviter l'entrée des produits toxiques
Limiter les aérations



Ne pas sortir
Ne pas se mettre en danger
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.



S' informer
Ecouter la radio
Eviter de téléphoner
Laisser les réseaux disponibles pour les Secours.

Contacts utiles

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Police nationale : 17

Gendarmerie : 17

France bleu Orléans : 100.09 FM

France Inter : 94.9 ou 99.2 FM

Vibration : 92.4 FM

Radio Nohain : 93.6 FM

Information routière : 08.26.02.20.22 ou 0800.100.200

Mairie : 02.38.31.44.56

courriel : mairie.ousson@wanadoo.fr



Document édité par la Mairie d'Ousson-sur-Loire

1ère édition décembre 2009

Crédits photos : -A.Compain-M.Legendre.-E. Marcq-V.David Oms

Aide méthodologique : Conseil Général du Loiret.

Imprimerie : CGL Briare